



REGLEMENT du CHALLENGE DEPARTEMENTAL TREC CLUB 2009 du VAL D'OISE

L'esprit du challenge consiste à organiser un circuit d'épreuves de qualité afin de fidéliser les cavaliers sur les épreuves organisées dans le département et proposer une animation aux clubs pour les attirer vers la discipline et se préparer aux circuits officiels dans les meilleures conditions.

Le Calendrier :

Dates	Lieux
05/10/2008	PISCOP
A définir	MERIEL
07/06/2009	VIGNY Finale du challenge départemental 2009 Championnat départemental club 2009

Seules les dates indiquées servent de support au Challenge Départemental de TREC 2009.

Les épreuves : (règlement FFE CLUB 2008 et application du règlement FFE CLUB 2009 dès parution avec modification des épreuves)

N°	Nom de l'épreuve
N°1	Club 1
N°2	Club 2
N°3	Club Elite

Pour toutes les épreuves la participation de cavaliers "hors concours" est interdite.
Les épreuves CLUB servent de support à la validation des examens fédéraux en cours de compétition.

Engagement et déroulement des épreuves :

Engagement : Par minitel, Internet ou sur place (suivant l'avant programme).

Montant de l'engagement : Epreuves SIF : De l'ordre (repas non inclus) de 100. 00 € (engagement équipe) 115. 00 € / engagement sur place, 25. 00 € (engagement individuel) / engagement Internet, 40. 00 € / engagement sur place,

Conditions de participations des cavaliers :

Chaque participant doit obligatoirement être titulaire des documents suivants et pouvoir les présenter au contrôle à tout moment du challenge :

1. Licence de pratiquant avec Certificat Médical de l'année en cours, délivré par un établissement affilié en Val d'Oise,
2. Licence de compétition de l'année et/ou galop requis en fonction de l'épreuve montée,
3. Ou être engagé par un établissement affilié en Val d'Oise,

4. Un cavalier qui change d'établissement en cours de challenge ne pourra continuer les épreuves que s'il va dans un autre établissement du Val d'Oise.
5. Autorisation parentale pour les cavaliers mineurs,
6. Participations : Voir règlement FFE CLUB.

Conditions de participations des chevaux :

- Tout cheval ou poney munis d'un document d'accompagnement et à jour des vaccinations obligatoires.
- Participations : Voir règlement FFE de l'année en cours.

Tenues et harnachements :

Conforme au règlement FFE CLUB TREC de l'année en cours.

Il est demandé aux cavaliers d'être en tenue aux remises des prix et s'ils sont à cheval de se faire représenter.

« CHALLENGE DEPARTEMENTAL de TREC 2009 » par série : Classement des concours qualificatifs :

- Conforme au règlement FFE CLUB de l'année en cours.

Ce sont les résultats de l'équipe (TREC 1 et 2) qui seront enregistrés par FFECLUB et individuels pour les épreuves club élite.

Classement « CHALLENGE DEPARTEMENTAL de TREC 2009 » :

Calcul du classement : cumul des participations + finale (coef. 1.5) = Total général du "Classement 2009".

Les Organismes de chaque qualificative transmettent au CDEVO les résultats individuels de chaque membre des équipes, à l'issue de chaque qualificative. Il sera comptabilisé les participations de chaque cavalier. La participation à la finale est obligatoire.

La base des récompenses de la Soirée des Champions 2009 est de 1 prix pour 4 partants. Les récompenses seront décernées lors de la Soirée des Champions 2009 du CDEVO.

Barème des points :

Chaque cavalier reçoit des points "handicap" correspondant à sa place, exception le 1^{er} reçoit 0 point.

Places	1 ^{er}	2 ^{eme}	3 ^{eme}	4 ^{eme}	Etc	10 ^{eme} ex	12 ^{eme}	Etc	35 ^{eme}	Cavalier éliminé ou abandon
Points	0 Pt	2 Pts	3 Pts	4 Pts	...	10 Pts	12 Pts	...	35 Pts	Pts du dernier de l'épreuve + 20 Pts.

Pour l'ensemble des séries, un cavalier ne sera classé qu'une fois.

Pour une équipe ou cavalier engagé sur plusieurs niveaux de championnats, seul le classement dans le championnat le plus élevé sera pris en compte pour le classement championnat.

Pour tous les cas non prévus au présent règlement, se reporter au règlement concours CLUBS de l'année en cours.

Pour les autres cas, le Président du CDEVO et le Président de la Commission de TREC pourront prendre avis auprès de techniciens de la discipline avant de prendre une décision. La Décision est sans appel.

Cette actualisation du : 28/10/2008 annule l'édition précédente.